



**VILLE DE
FEIGNIES**

CONSEIL MUNICIPAL

SAMEDI 31 MARS 2018 - 9 heures 00

Mairie - Salon d'Honneur

COMPTE RENDU



CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 31 MARS 2018 - 9h00

ORDRE DU JOUR

0	Ouverture de la séance par Monsieur le Maire
	Désignation du secrétaire de séance
	Appel nominal et Pouvoirs
	Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2017
	Informations
2018-03-1	Présentation du rapport des marchés publics 2017.
2018-03-2	Approbation du compte de gestion 2017.
2018-03-3	Élection du Président de Séance au vote du compte administratif.
2018-03-4	Compte administratif 2017.
2018-03-5	Affectation des résultats 2017.
2018-03-6	Budget primitif 2018.
2018-03-7	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018.
2018-03-8	Subvention 2018 - tableau complémentaire.
2018-03-9	Subvention à l'association FLAC dans le cadre de l'action "Quartiers d'été 2017" - ouverture de crédits.
2018-03-10	Subvention exceptionnelle Collège Jean Zay : voyage en Italie.
2018-03-11	Travaux de voiries 2017 : fonds de concours versés à l'AMVS.
2018-03-12	Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs entre la Collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale.
2018-03-13	Fixation du nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
2018-03-14	Fixation du nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.
2018-03-15	Modification de la grille des effectifs - ouvertures et fermeture de postes
2018-03-16	Modification de la Délibération n° 13 du 16 octobre 2015, autorisant Madame Chantal LEPINOY, a signer toutes pièces relatives au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville de FEIGNIES.
	Questions orales et informations diverses

VILLE DE FEIGNIES

PROCÈS VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2018

TENUE EN MAIRIE A 9 HEURES 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LEDUC, Maire.

PRÉSENTS :

Patrick LEDUC, Eric LAVALLEE, Elsa GAVIEIRO, Jérôme DELVAUX, Alain DURIGNEUX, Martine LEMOINE, Jean-Claude WASTERLAIN, Bernadette JOUNIAUX, Jean-Michel ZEQUES, Gaëtane GABERTHON, Jean-Paul DHAEZE, Marie-Claude GHESQUIER, Daniëla GREGOIRE, Anne-Marie PUTZEYS, Jérôme PARENT, Stéphanie HUMBERT, Guy LEMIRE, Viviane STANKOVIC, Jean-Claude PARENT, Pascal THIERY, Ludivine DECUIGNIERE.

REPRÉSENTÉS :

Rémi THOUVENIN - pouvoir à Elsa GAVIEIRO
Valérie LOTTIAUX - pouvoir à Eric LAVALLEE
Nadia ALOUACHE - pouvoir à Martine LEMOINE
Suzelle MONIER - Pouvoir à Patrick LEDUC
Daniel NEKKAH - pouvoir à Jean-Michel ZEQUES
Angélique DEVALEZ - pouvoir à Gaëtane GABERTHON
Jean-François LEMAITRE - pouvoir à Viviane STANKOVIC
Solange MOORE - pouvoir à Ludivine DECUIGNIERES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Bernadette JOUNIAUX

Date de convocation : 23/03/2018

Date d'affichage 23/03/2018

En exercice : 29

Présents : 21

Pouvoirs : 8

Votants : 29

PRÉAMBULE

- **Ouverture de la séance par Monsieur le Maire**

- **Désignation du secrétaire de séance**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose de désigner **Madame Bernadette JOUNIAUX** comme secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

- **Appel nominal et Pouvoirs**

Rapporteur : Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire dénombre les conseillers présents et constate le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 17 Février 2018**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Compte-rendu en annexe

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque

INFORMATIONS

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, des décisions prises en vertu de l'article L 2122-21 du même code, relatif aux délégations de pouvoir du Maire, précédemment votées.

▪ DÉCISION DU MAIRE

Arrêté n° 15/2018 - Indemnisation de sinistre - Candélabre Centre Emile Colmant

Vu la délibération de délégation de pouvoirs du 17 décembre 2016 autorisant Monsieur le Maire à accepter les indemnités de sinistre relatives aux bien communaux ;

Vu, la proposition d'indemnisation de la compagnie d'assurance Groupama en date du 29 janvier 2018, concernant le sinistre du candélabre au Centre Émile Colmant intervenu le 19 avril 2017 ;

- l'indemnisation d'un montant de 1704 euros concernant le sinistre référencé ci-dessus est acceptée.

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

DÉLIBÉRATIONS

POLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction des Finances - Marchés Publics

2018-3-1

OBJET : Présentation du rapport des marchés publics 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire,

PRÉSENTATION DU RAPPORT DES MARCHÉS PUBLICS 2017

Il est présenté au Conseil Municipal la liste des marchés publics notifiée en Préfecture, au cours de l'année 2017

1°) Les marchés de travaux

a. Entre 0 et 24 999 €HT

N° Marché	Objet du marché	Attributaire du marché	Montant annuel HT	Durée du marché	Date de notification
Fl170478	Sécurisation des abords de la rue de Neuf Mesnil.	Montaron	17 408,50 €	1 mois	27/11/2017

b. Entre 25 000 €HT et 89 999 €HT

N° Marché	Objet du marché	Attributaire du marché	Montant annuel HT	Durée du marché	Date de notification
ST170106 ST170133 Fl170464	Création d'un parking pour l'école Jean Lurçat.	Id Verde	52 422,27 €	6 mois	27/09/2017

c. Entre 90 000 et 5 548 000 €HT

N° Marché	Objet du marché	Attributaire du marché	Montant annuel HT	Durée du marché	Date de notification
201702	Travaux d'aménagement des abords de l'étang de Feignies et désenvasement de la pièce d'eau.				
	Lot 1 : Aménagement des berges et des abords + option : Aménagement paysager	Lebleu	69 415 € 9 900 €	5 mois	21/11/2017
	Lot 2 : Désenvasement de la pièce d'eau	Vandaele	74 470 €	5 mois	21/11/2017
201802	Travaux divers d'éclairage extérieur sur les sites communaux, illuminations festives	Tromont	Mini : 16 667 € Maxi : 66 667€	1 AN + Rx2	30/10/2017

d. + de 5 548 000 €HT

Néant

2°) Les marchés de fournitures et services

a. Entre 0 et 24 999 €HT

Néant.

b. Entre 25 000 €HT et 89 999 €HT

N° Marché	Objet du marché	Attributaire du marché	Montant annuel HT	Durée du marché	Date de notification
201701	Marché de maîtrise d'œuvre : Mission de maîtrise d'œuvre de base : EQS/APS/APD/PRO/ACT/VISA/DET/AOR + 2 missions complémentaires : DIAG + OPC.	Quentin MICHAUX	34 020 €	24 mois	17/08/2017
201804	Fourniture de services de télécommunications.				
	Lot 1 : Téléphonie fixe	SFR Business		1 AN + Rx2	12/12/2017
	Lot 2 : Téléphonie mobile	Bouygues Telecom		1 AN + Rx2	12/12/2017
	Lot 3 : Accès Internet à débit asymétrique et non garanti	Orange Sa		1 AN + Rx2	12/12/2017
	Lot 4 : Accès Internet à débit symétrique et garanti	SFR Business		1 AN + Rx2	12/12/2017

c. Entre 90 000 et 221 000 €HT

Néant

d. + de 221 000 €HT

N° Marché	Objet du marché	Attributaire du marché	Montant annuel HT	Durée du marché	Date de notification
201803	Gestion de la cuisine : Confection de repas pour la restauration scolaire, les activités de loisirs, le restaurant municipal, les personnes âgées et portage à domicile.	Elior Restauration	adultes : 5.10 € Encadrants : 4.97 € Maternels : 3.95 € Primaires : 4.12 € Portage : 5.29 €	1 AN + Rx2	02/01/2018

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **De valider le rapport des Marchés Publics 2017 tel que présenté ci-dessus.**

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

En début de présentation Monsieur le Maire demande de ne pas tenir compte de "notifiée en Préfecture", ces mots seront enlevés de la délibération.

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2018-3-2

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2017

Annexe 2 - Approbation du Compte de Gestion 2017 (par voie dématérialisée)

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Conformément aux règles de la Comptabilité Publique, Le Conseil Municipal doit statuer, avant le vote du compte administratif, sur le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal de la Ville de Feignies. Celui-ci retrace l'ensemble des écritures comptables de la collectivité et doit être en adéquation avec le compte administratif établi par le Maire.

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites dans ses écritures,

1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le compte de Gestion 2017

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-3

OBJET : Élection du Président de Séance au vote du compte administratif

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'assemblée délibérante élit son Président, le maire peut assister aux discussions mais doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'élire** M en qualité de Président de séance, pour le vote de la délibération relative à l'approbation du compte Administratif 2017 de la commune de Feignies

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide d'élire Madame Elsa GAVIEIRO, Présidente de séance au vote du compte administratif.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-4

OBJET : Compte administratif 2017

Annexe 4 - Compte administratif 2017 (par voie dématérialisée)

Rapporteur : M_____

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de _____, délibérant sur le Compte Administratif 2017 dressé par M. Patrick LEDUC, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - **Donne acte** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Exercice		2017			
Section		Fonctionnement		Investissement	
Sens		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Chapitre		mandaté	mandaté	mandaté	mandaté
011	- CHARGES DE GESTION GENERALE	2 084 888,41			
012	- CHARGES DE PERSONNEL	5 033 695,79			
013	- ATTENUATION DE CHARGES		45 592,84		
014	- ATTENUATION DE PRODUITS	13 383,00			
040	- OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			-	345 964,30
041	- OPERATIONS PATRIMONIALES			1 080,00	1 080,00
042	- OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	345 964,30	-		
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			28 807,52	1 631 582,02
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				-
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			588 490,29	-
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			85 468,64	
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			3 540,60	
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES			390 949,17	
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS			268 241,22	
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	728 527,33			
66	- CHARGES FINANCIERES	167 062,93			
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	56 100,85			
70	- VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES		366 406,08		
73	- IMPOTS ET TAXES		8 465 142,78		
74	- DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		663 541,68		
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		44 738,56		
76	- PRODUITS FINANCIERS		822,96		
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS		245 357,66		
TOTAL		8 429 622,61	9 831 602,56	1 366 577,44	1 978 626,32
SOLDE DE L'ANNEE		1 401 979,95		612 048,88	
RESULTAT N-1			563 586,16		5 696 320,40
RESULTAT CUMULE		1 965 566,11		6 308 369,28	
RESTES A REALISER		77 673,54		1 237 873,08	0,00
RESULTAT GLOBAL (après affectation des restes à réaliser)		1 887 892,57		5 070 496,20	
RESULTAT NET GLOBAL		6 958 388,77			

2° - **constate**, l'identité de valeurs entre la comptabilité de l'Ordonnateur et celle du Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal ;

3° - **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° - **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° - **Adopte** le Compte Administratif tel qu'il est présenté.

Vu, l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018

FAVORABLE

Considérant que Monsieur Patrick LEDUC, Maire, s'est retiré et a quitté la salle au moment du vote du Compte administratif 2017.

Il est proposé au Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. _____ , délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Patrick LEDUC, Maire qui se résume selon les éléments ci-dessus ,

- **D'adopter** le Compte Administratif 2017

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Elsa GAVIEIRO, désignée Présidente de séance pour le vote du compte administratif, présente le compte administratif de l'exercice 2017 pour approbation.

Monsieur le Maire s'est retiré au moment du vote.

**DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-5

Affectation des résultats 2017.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Après avoir voté le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2017, il est décidé d'affecter les résultats de l'année 2017 de la façon suivante :

Le résultat de fonctionnement 2017 soit 1 965 566.11 € est affecté :

- Au compte 10680 : Excédent de fonctionnement capitalisé pour une somme de 1 471 503.80 € en recettes d'investissement.
- Au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté pour un montant de 494 062.31 € en recettes de fonctionnement.

Le Résultat d'investissement 7 soit 6 308 369.28 € est affecté :

- Au compte 001 : Résultat d'investissement reporté pour une somme de 6 308 369.28 € en recettes d'investissement.

L'ensemble de ces résultats est repris dans le Budget Primitif 2018.

Vu, l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018:

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'affecter** ces résultats comme indiqués ci-dessus.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Suite au débat d'orientation budgétaire présenté dans sa séance du 17 février 2018, après avoir voté le compte administratif et le compte de gestion de l'année 2017, et après étude par la commission des Finances en date du 21 MARS 2018, il est décidé d'affecter les résultats 2017 et d'adopter le budget primitif 2018 tel que défini ci-dessous :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 :	1 965 566,11
SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT 2017 :	6 308 369,28

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement		
	Proposition BP 2018	Affectation des résultats	BP 2018 global
RESTES A REALISER		77 673,54	77 673,54
011 CHARGES DE GESTION GENERALE	2 228 930,00		2 228 930,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	5 114 800,00		5 114 800,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	9 450,00		9 450,00
022 DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT		416 388,77	416 388,77
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	932 100,00		932 100,00
66 CHARGES FINANCIERES	165 000,00		165 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	62 400,00		62 400,00
Total des Dépenses Réelles de Fonctionnement	8 512 680,00	494 062,31	9 006 742,31
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	807 800,00		807 800,00
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	370 000,00		370 000,00
			-
Total Dépenses Fonctionnement	9 690 480,00	494 062,31	10 184 542,31

Chapitre	Recettes de Fonctionnement		
	Proposition BP 2018	Affectation des résultats	BP 2018 global
RESTES A REALISER			-
013 ATTENUATION DE CHARGES	7 520,00		7 520,00
70 VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	444 800,00		444 800,00
73 IMPOTS ET TAXES	8 492 900,00		8 492 900,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	531 800,00		531 800,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	43 160,00		43 160,00
76 PRODUITS FINANCIERS	800,00		800,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	169 500,00		169 500,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		494 062,31	494 062,31
Total Recettes Fonctionnement	9 690 480,00	494 062,31	10 184 542,31

	Dépenses d'investissement		
	proposition BP 2018	Affectation des résultats	BP 2018 GLOBAL
RESTES A REALISER		1 237 873,08	1 237 873,08
Chapitre budgétaire			
020 DEPENSES IMPREVUES D'INVESTISSEMENT		257 000,00	257 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	600 500,00		600 500,00
Opérations d'investissement			
11 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES	147 730,00		147 730,00
12 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS DES SERVICES	202 270,00		202 270,00
13 - DEFENSE INCENDIE	41 000,00		41 000,00
14 - ACQUISITIONS FONCIERES	226 000,00		226 000,00
15 - ECLAIRAGE PUBLIC - ILLUMINATIONS	20 000,00		20 000,00
16 - SECURITE ROUTIERE - VOIRIES	70 920,00		70 920,00
17 - SECURISATION DES ECOLES	48 000,00		48 000,00
19 - EQUIPEMENTS - MOBILIERS ECOLES	48 740,00		48 740,00
21 - TRAVAUX ECOLES	40 000,00		40 000,00
22 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	187 000,00	110 500,00	297 500,00
201401 - MAISON MEDICALE		200 000,00	200 000,00
201402 - SALLE MODULABLE		2 200 000,00	2 200 000,00
201701 - LIAISONS DOUCES - ESPACES LOISIRS	10 000,00	230 500,00	240 500,00
201702 - FONDS TRAVAUX URBAINS		32 000,00	32 000,00
201703 - ACCESSIBILITE ESPACES ET BATIMENTS	427 500,00	52 000,00	479 500,00
201801 - AMENAGEMENT CURIE - TORTEL		1 022 000,00	1 022 000,00
201802 - RENOVATION URBAINE	6 840,00		6 840,00
201803 - RESTAURANT SCOLAIRE		703 000,00	703 000,00
201804 - ANNE FRANK / QUARTIER GARE		30 000,00	30 000,00
201805 - CIMETIERE	15 000,00		15 000,00
201806 - ECOLE LOUIS PERGAUD	19 000,00	95 000,00	114 000,00
201807 - MAIRIE		230 000,00	230 000,00
201808 - RUE JEAN JAURES		900 000,00	900 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	2 110 500,00	7 299 873,08	9 410 373,08

	Recettes d'investissement		
	proposition BP 2018	Affectation des résultats	BP 2018 GLOBAL
Chapitre budgétaire			
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		6 308 369,28	6 308 369,28
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	807 800,00		807 800,00
040 - OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	370 000,00		370 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	192 700,00	1 471 503,80	1 664 203,80
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	480 000,00	-480 000,00	
Opérations d'investissement			
201801 - AMENAGEMENT CURIE - TORTEL	260 000,00		260 000,00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 110 500,00	7 299 873,08	9 410 373,08

Vu, les propositions de la commission de travaux en date du 19 mars 2018.

Vu, l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018:

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'adopter** le Budget Primitif 2018 de la Commune tel que défini ci-dessus.

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2018-3-7

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire présenté lors du Conseil Municipal du 17 Février 2018, vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018 et parallèlement au vote du Budget primitif 2018, il est proposé de fixer les taux des impôts locaux tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018

FAVORABLE

Il est proposé au conseil municipal

- De fixer les taux d'imposition 2018 suivants :

○ Taxe d'habitation	18,91 %
○ Taxe foncière sur les propriétés bâties	17,13 %
○ Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,06 %

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2018-3-8

Subvention 2018 : tableau complémentaire

Rapporteur : Monsieur le Maire,

Certaines associations nous ont présenté leur demande de subvention après le Conseil du mois de décembre 2017.

Après étude de leur dossier de demande de subvention par les différentes commissions, je vous propose d'accorder les subventions suivantes :

imputation : 6574/409000

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
ASSOCIATIONS	subvention attribuée
ENTENTE FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL	30 000
ECHIQUEUR DE FEIGNIES	1 500

-----imputation : 6745/409000

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SPORT	
ASSOCIATIONS	subvention attribuée
ENTENTE FEIGNIES AULNOYE FOOTBALL	35 000

imputation : 6574/508100

ASSOCIATIONS CULTURELLES ET LOISIRS	
ASSOCIATIONS	subvention attribuée
UNION COMMERCIALE FEIGNIES	5 000
LES SCOUTS DE FRANCE	1 200

imputation : 6574/107000

ASSOCIATIONS DIVERSES	
ASSOCIATIONS	subvention attribuée
J'ALL'AIDE : ALLAITER ENTRE MAMANS	100,00
ARCHE DU VAL DE SAMBRE	100,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018.

FAVORABLE

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Au budget 2018
- Aux chapitres 65 et 67
 - o Nature 6574 : subvention de fonctionnement aux associations
 - o Nature 6745 : subventions exceptionnelles

Il est proposé au conseil municipal

- **D'octroyer les subventions telles que définies dans le tableau ci-dessus.**

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 28
Contre : 1
M. Jean-Paul DHAEZE
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-9

Subvention à l'association FLAC dans le cadre de l'action "Quartiers d'été 2017" - ouverture de crédits.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Lors du Conseil Municipal du 25 février 2017, il a été adopté une délibération approuvant le financement de l'action "Nos Quartiers d'été 2017" intitulée "Feignies Couleurs Brésil", portée par L'association FLAC.

Au budget de cette action, en plus de la part de la Commune et de celle de la Région, était prévue une subvention de 1000 € du bailleur Promocil.

Cette subvention a été versée à la Ville de Feignies, début mars 2018.

Afin de permettre à l'association FLAC d'équilibrer et de clôturer le budget de cette action, il est proposé de reverser cette subvention de 1000 € à cette association.

Les crédits nécessaires seront inscrits :

- au Budget 2018 - section de fonctionnement
- au chapitre 67 - charges exceptionnelles
- article 6745- subventions de fonctionnement exceptionnelles

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018.

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal ::

- **De verser** une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association Feignies Loisirs Activités Culturelles (FLAC) dans le cadre de l'action « Nos quartiers d'été 2017».
- **D'ouvrir** les crédits suivants au budget 2018 :
 - o En recette de fonctionnement :
 - Compte 7478 participations autres organismes 1000 €
 - o En dépenses de fonctionnement :
 - Compte 6745 subventions de fonctionnement exceptionnelles 1000 €

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-10

Subvention exceptionnelle Collège Jean Zay : voyage en Italie

Annexe 10 - Projet voyage pédagogique en Italie (par voie dématérialisée)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Dans le cadre d'un voyage pédagogique en Italie, le Collège Jean Zay, la commune est sollicitée pour apporter son soutien financier. Dix-neufs enfants participeront à ce séjour qui aura lieu à Rome en avril 2018.

La commission des Finances propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 50 € par enfants participant pour soutenir ce projet, soit une somme globale de 950 €.

Cette somme sera imputée sur les crédits de la commission Enseignement, action "projets scolaires".

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au Budget 2018 - section de fonctionnement
- au chapitre 67 - charges exceptionnelles
- article 6745- subventions de fonctionnement exceptionnelles

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018.

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal:

- **De verser** une subvention exceptionnelle de 950 € au Collège Jean Zay dans le cadre de ce projet.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

A la présentation de la délibération Monsieur le maire signale qu'il n'y a que 16 enfants au lieu de 19.

La somme globale passe donc à 800 euros au lieu de 950 euros. Le conseil municipal décide de verser la somme de 800 euros au collège Jean Zay.

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES

EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE

A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Rapporteur: Monsieur Rémi THOUVENIN, Adjoint au Maire, délégué aux Travaux, Urbanisme, Développement Durable.

Vu notre délibération n° 6 du 19 juin 2015 approuvant le principe du versement d'un fonds de concours à hauteur de 50 % de la charge nette des travaux de voiries réalisés par l'AMVS.

Vu la délibération de l'agglomération Maubeuge Val de Sambre n° 860 du 29 septembre 2016 approuvant les modalités de participation financières des communes pour les travaux de voiries réalisés en régie.

Vu la délibération de l'AMVS n° 1379 du 21 décembre 2017 concernant la demande de fonds de concours aux communes pour les travaux de voirie suivis en régie au titre de l'année 2017.

Le tableau ci-dessous liste les travaux de voiries réalisés en régie pour la commune, par l'AMVS au titre de l'année 2017 et présente la participation financière de la commune de Feignies sur ces travaux :

travaux de voiries suivis en régie au titre de l'année 2017

Voirie	montant travaux (AMVS)	participation communale (50% charge nette)
remise en état trottoirs - 9 rue Henri Bosselin	255,96	127,98
réfection trottoirs - rue Fernand Kamette	451,16	225,58
stationnement PSH - 21 rue Louise Parée	402,68	201,34
abaissé de bordure - 1a rue des guides	229,60	114,80
abaissé de bordure - 1b rue des guides	229,60	114,80
abaissé de bordure - 34 rue Louise Parée	131,84	65,92
abaissé de bordure - 148 rue Jean Jaurés	169,80	84,90
signalisation horizontale - Place du 8 mai	62,16	31,08
		966,40

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 21 mars 2018.

FAVORABLE

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- Au budget 2018
- Au chapitre 204 : subventions d'équipement versées
- Nature 2041512 : subventions versées au Groupement de rattachement

Il est proposé au conseil municipal

- **d'approuver** les termes de la délibération de l'AMVS n° 1379 du 21 décembre 2017 concernant les travaux de voiries réalisés pour la Ville de Feignies tels que définis dans le tableau ci-dessus.
- **De verser** un fonds de concours d'un montant de 966.40 € à l'Amvs au titre de notre participation à

ces travaux et à régler le titre de recette correspondant.

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

POLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

2018-3-12

Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs entre la Collectivité et le Centre Communal d'Action Sociale.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de collectivité et de (ou des) établissement(s) à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) uniques compétents pour l'ensemble des agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1er janvier 2018 :

- commune = 135 agents,

- CCAS = 30 agents,

permettent la création d'un Comité Technique et d'un Comité D'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) communs ;

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 22 mars 2018.

FAVORABLE

Vu l'avis de la Commission Finances et Ressources Humaines en date du 21 mars 2018.

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'autoriser** la création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) uniques compétents pour les agents du Centre Communal d'Action Sociale et de la Collectivité.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-13

Fixation du nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au Comité Technique et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité..

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32.33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22 mars 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 165 agents.

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 22 mars 2018 :

FAVORABLE

Vu l'avis de la Commission Finances et des Ressources Humaines en date du 21 mars 2018 :

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer** à cinq, le nombre de représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de maintenir** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **de décider** le recueil par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES**

2018-3-14

Fixation du nombre de représentants du personnel et de la Collectivité au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 32.33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 22 mars 2018 soit plus de 10 semaines avant la date du scrutin ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 165 agents.

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 22 mars 2018 :

FAVORABLE

Vu l'avis de la Commission Finances et des Ressources Humaines en date du 21 mars 2018:

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de fixer** à cinq, le nombre de représentants titulaires et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- **de maintenir** le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants ;
- **de décider** le recueil par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT), de l'avis des représentants de la collectivité.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

2018-3-15

Modification de la grille des effectifs - ouvertures et fermeture de postes.

Annexe 15 - grille des effectifs (par voie dématérialisée)

Rapporteur : Monsieur le Maire.

La Commission Administrative Paritaire Départementale réunie le 30 novembre 2017 a émis un avis favorable au changement de filière de l'un de nos agents. Nous vous demandons à cet effet de fermer à compter du 1er mai 2018 le poste d'adjoint d'animation à temps complet occupé par cet agent et d'ouvrir en parallèle un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Dans le cadre d'une intégration au sein des services Ressources Humaines et Finances, nous vous proposons d'ouvrir au 1er mai 2018 un poste d'adjoint administratif à temps complet.

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- au Budget 2018 - section de fonctionnement
- au chapitre 012 - charges de personnel

Vu l'avis du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail en date du 22 mars 2018 :

FAVORABLE

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 21 mars 2018 :

FAVORABLE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter** la présente délibération.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les documents et arrêtés afférents à cette délibération.

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 8
Votants : 29
Exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES
EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE
A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DÉVELOPPEMENT URBAIN CADRE DE VIE

2018-3-16

Modification de la Délibération n° 13 du 16 octobre 2015, autorisant Madame Chantal LEPINOY, à signer toutes pièces relatives au dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville de FEIGNIES.

Rapporteur : Monsieur Rémi THOUVENIN, Adjoint au Maire délégué - Travaux, Urbanisme, Développement Durable

Il convient de modifier la délibération n° 13 du 16 octobre 2015, suite à l'installation de Monsieur Patrick LEDUC, Maire de Feignies, le 17 décembre 2016, l'autorisant à signer les documents relatifs au dossier de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la ville de Feignies.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 13 du 16 octobre 2015.

Pour mémoire le tableau tel qu'enregistré en Préfecture le 5 novembre 2015

1^{ère} PÉRIODE			
	1 ^{ère} année 2016	Mairie + poste, salle Ladoumègue, église St Martin, centre Émile Colmant, centre technique municipal.	187.000 € HT
	2 ^{ème} année 2017	Espace Gérard Philipe, école Louis Pergaud.	220.490 € HT
	3 ^{ème} année 2018	Restaurant scolaire, complexe sportif Didier Eloy, médiathèque.	191.750 € HT
2^{ème} PÉRIODE			
	4 ^{ème} année 2019	École Marie Curie, atelier d'Arts plastiques, école de musique, salle Leblanc, annexe mairie, terrain de sports Cypréaux.	202.000 € HT
	5 ^{ème} année	Stade Léo Lagrange, école Jean	195.850 € HT

	2020	Lurçat, école Germaine Tortel.	
	6 ^{ème} année		
	2021	Association Jhapel, centre social Casanova, cimetière, école Anne Frank, école et cantine Jacques Prévert, espace Nelly Caudron, Fort Leveau, mission locale et Episol, monument aux morts, outils en mains Foyer, parc de l'entité, presbytère (mini-crèche), salle polyvalente.	195.264 € HT
TOTAL			1.192.354 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal

- **De modifier** la délibération n° 13 du 16 octobre 2015, autorisant Madame Chantal LEPINOY, Maire de Feignies à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- **D'autoriser** Monsieur Patrick LEDUC, Maire de la Commune de Feignies, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

En exercice : 29

Présents : 21

Procurations : 8

Votants : 29

Exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

AVIS ET COMMENTAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

L'ENREGISTREMENT DE TOUS LES AVIS ET COMMENTAIRES

EST DISPONIBLE SOUS FORMAT NUMÉRIQUE

A LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

QUESTIONS ORALES et INFORMATIONS DIVERSES

- **Calendrier Institutionnel**

Il est proposé d'organiser les prochains conseils municipaux (*date prévisionnelle - susceptible de modification*) le :

Samedi 23 Juin 2018 à 9 heures - Mairie de Feignies - Salon d'honneur

Séance close à 11 heures

Patrick LEDUC,

Maire de Feignies.

Bernadette JOUNIAUX,

Secrétaire de séance.